



CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 11 MARS 2021

RÉSOLUTION n° 2021-01

Approbation du compte financier de l'exercice 2020

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Considérant les rapports du Directeur général et de l'Agente comptable principale, relatifs au compte financier 2020, et après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'administration :

- approuve l'exécution des emplois de l'Office national des forêts comme suit :
 - emplois sous plafond : 7 892 équivalents temps plein travaillés (ETPT) pour 8 485 ETPT en loi de finances initiale (LFI) pour 2020 ;
 - emplois hors plafond : 407 ETPT pour 626 ETPT en LFI 2020.
- approuve le tableau 2 en annexe de la présente délibération relative au compte de résultat et à l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés de l'Office national des forêts ;
- prend acte du tableau 5 en annexe de la présente délibération relative au plan de trésorerie pour 2020 de l'Office national des forêts.

Le Président du Conseil d'administration,

Jean-Yves CAULLET